

Rect.

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 692 Rect.

Cet amendement, mis en distribution sous le n° 692, a été déclaré irrecevable en application de l'article 98 du Règlement.